

provence
alpes agglo

N°1 | ÉTÉ 2022

Magazine



| Grand Angle

Comprendre l'agglomération

© Benjamin Maxant

L'AGGLO EN ACTIONS P. 13

Aménagements écotouristiques
de la retenue de l'Escale

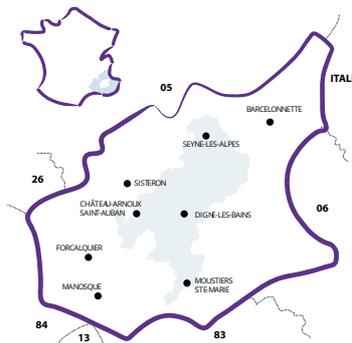
PROCHE DE VOUS P. 14

Animer le territoire et favoriser l'accès
de tous à la culture et au savoir grâce
au réseau des médiathèques

DÉCRYPTAGE P. 17

Le tri des déchets

Les 46 communes de Provence Alpes Agglomération



1. Aiglun
2. Archail
3. Auzet
4. Barles
5. Barras
6. Beaujeu
7. Beynes
8. Bras-d'Asse
9. Champtercier
10. Château-Arnoux-Saint-Auban
11. Châteauredon
12. Digne-les-Bains
13. Draix
14. Entrages
15. Estoublon
16. Ganagobie
17. Hautes-Duyes

18. La Javie
19. La Robine-sur-Galabre
20. Le Brusquet
21. Le Castellard-Mélan
22. Le Chaffaut-Saint-Jurson
23. Le Vernet
24. Les Mées
25. L'Escalé
26. Majastres
27. Malijai
28. Mallefougasse-Augès
29. Mallemoisson
30. Marcoux
31. Mézel
32. Mirabeau
33. Montclar
34. Moustiers-Sainte-Marie

35. Peyruis
36. Prads-Haute-Bléone
37. Saint-Julien-d'Asse
38. Saint-Martin-les-Seynes
39. Sainte-Croix-du-Verdon
40. Selonnet
41. Seyne-les-Alpes
42. Saint-Jeannet
43. Saint-Jurs
44. Thoard
45. Verdaches
46. Volonne

SOMMAIRE

p.4 RETOURS EN IMAGES

p.5 EN BREF

p.7 GRAND ANGLE
-Comprendre l'agglomération

p.12 L'AGGLO EN ACTIONS
-Nouveau Spa thermal de Haute-Provence
-Aménagements écotouristiques de la retenue de l'Escalé

p.14 PROCHE DE VOUS
-Animer le territoire et favoriser l'accès de tous à la culture et au savoir grâce au réseau des médiathèques

p.16 INITIATIVES
-Val de Durance : un potentiel industriel à développer

p.17 DÉCRYPTAGE
-Le tri des déchets

p.18 D'UNE COMMUNE À L'AUTRE

p.20 L'ENTRETIEN
-Julien Pons, éleveur bovin à Aiglun

p.21 À VOUS L'OBJECTIF

p.22 TRIBUNES POLITIQUES

p.23 AGENDA



Chères habitantes, chers habitants de Provence Alpes Agglomération,

Jeune collectivité, née en 2017, Provence Alpes Agglomération doit encore se faire connaître. Ce nouveau magazine, je l'espère, va y contribuer. Présenter les contours de notre intercommunalité est un défi qu'ensemble, agents et élus, avons souhaité relever. Notre intercommunalité est un acteur clé du paysage institutionnel bas-alpins et contribue en complément des communes, au bien vivre de chacun d'entre nous. À ce titre, son fonctionnement et ses compétences méritent de gagner en lisibilité... d'autant que son rôle va s'amplifier dans les années à venir.

À mes côtés, 80 élus communautaires issus de nos 46 communes et un bureau de 18 vice-présidents et conseillers délégués. Ces derniers incarnent toutes les sensibilités de notre territoire, du Verdon à la Blanche, de la Durance à Digne-les-Bains. C'est dans un état d'esprit de rassemblement et de concertation, de confiance et de proximité, que nous assurerons la gestion de Provence Alpes Agglomération. J'en profite pour remercier tous ces élus pour leur engagement.

Forte de ses compétences et de la diversité de ses membres, notre communauté d'agglomération dispose, j'en suis convaincue, des atouts pour assumer pleinement cette vocation autant dans la construction de l'avenir que dans votre quotidien.

Au travers de ce numéro, vous pourrez redécouvrir les principales facettes de l'action intercommunale : petite enfance, culture, mobilité et transports, déchets, etc. Autant d'actions concrètes et de services publics qui vous accompagnent au quotidien. L'Agglo est utile à tous !

Si la guerre en Ukraine, l'explosion des charges (fluides, carburants, marchés publics) ou les contraintes budgétaires pénalisent notre quotidien, l'heure n'est pas venue de baisser les bras. Au contraire !

Forts de nos atouts, conscients de nos capacités à agir, à l'échelle de la Communauté d'agglomération, nous nous retroussons les manches pour mettre en œuvre notre projet de territoire. Nous préparons le territoire de demain. C'est avec l'agglomération que nous agissons pour l'attractivité et le développement économique ; l'accompagnement au vieillissement des populations, la transition énergétique, la construction d'une alimentation saine et durable, etc.

En restant plus que jamais à proximité des habitants et des porteurs de projet, et en garantissant l'efficacité des services publics, nous sommes désormais capables de bâtir un avenir partagé, celui de Provence Alpes Agglomération ! Celui de notre territoire.

Bonne lecture et un excellent été à tous, ◉

Patricia GRANET-BRUNELLO
Présidente de Provence Alpes Agglomération
Maire de Digne-les-Bains

Provence Alpes Agglo Magazine N°1 - Juillet 2022

Directrice de la publication :

Patricia Granet-Brunello

Directeur de la Communication :

Youssef Kicher

Rédactrice en chef : Julia Vuillier-Devillers

Rédaction : Julia Vuillier-Devillers

Conception graphique et mise en page :

Mathilde Boudin--Queyrel

Photos : Provence Alpes Agglomération,
sauf mention contraire

Imprimerie : Arc en Ciel - imprimé sur
papier certifié PEFC

Publicité Spa de haute provence :

Crédit photo, Lenaturographe - Office de
Tourisme Digne-les-Bains Val de Durance
Création graphique, Aline Bompuis - Ville
de Digne-les-Bains

Tirage : 30 600 exemplaires

Dépôt légal : N° ISSN en cours

Provence Alpes Agglomération
BP 90153 - 4 Rue Klein
04990 Digne-les-Bains cedex
Tel : 04 92 32 05 05

Retrouvez toute l'actualité de Provence Alpes Agglomération sur

 Provence Alpes Agglomération

www.provencealpesagglo.fr



2 avril Forum Rénovation et Habitat

Ce rendez-vous de la rénovation énergétique a attiré près de 300 visiteurs sur le cours des Arès à Digne-les-Bains. Un évènement organisé par l'ALTE (Agence Locale de la Transition Énergétique), en partenariat avec le Département des Alpes-de-Haute-Provence et Provence Alpes Agglomération.

L'occasion de s'informer pour faire des économies d'énergie dans son logement. ◉



19 mai Soirée LEADER

Une soirée riche en échanges et en témoignages qui a permis d'illustrer concrètement les possibilités offertes par le programme européen LEADER à l'échelle du territoire.

Depuis 2014, ce programme de développement rural a déjà permis le financement de plus de 80 projets à l'échelle de l'agglomération, pour un total de 5,7 millions d'euros de fonds publics. ◉



21 mai Festival Maili-Mailo

Une vingtaine d'animations étaient proposées au centre culturel Simone Signoret à Château-Arnoux-Saint-Auban à l'occasion de cette 10^e édition du festival Maili-Mailo, avec pour invitée d'honneur Clarisse Lochman. ◉



4 juin Fête du Vélo

Le succès était au rendez-vous de la 1^{ère} édition de la Fête du Vélo de Provence Alpes Agglomération organisée au parc Louis-Jouvet à Digne-les-Bains. ◉



© Aline Bompuis / Ville de Digne-les-Bains



© Cyrille de Villele / Ville de Digne-les-Bains

Le Saviez-Vous ?

Le marché provençal de Digne-les-Bains a été sélectionné pour représenter la Région SUD PACA dans le cadre du concours national « **Votre plus beau marché** » porté par TF1.

Toutes les informations des transports en temps réel sur smartphone

Soyez avertis en temps réel des perturbations et évolutions des services de transports avec l'application Citykomi® ! Gratuit et simple d'utilisation, cet outil vous permet de recevoir les alertes et informations utiles du service des Transports Urbains Dignois (TUD), des lignes interurbaines et des lignes scolaires de l'agglomération. ◉

Plus d'infos : Application téléchargeable à partir des plateformes App Store et Play Store.

Des conseils personnalisés en rénovation énergétique

Vous souhaitez rénover votre logement ou vos locaux ? Bénéficiez d'informations et de conseils gratuits et personnalisés grâce au Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique (SARE) ! Des conseillers de l'Agence Locale de la Transition Énergétique vous donnent rendez-vous :

- les 1^{er} et 4^e lundis du mois à Digne-les-Bains (Diniapolis),
- les 2^e vendredis du mois à Château-Arnoux-Saint-Auban (Maison France Services),
- les 4^e mardis du mois à Volonne (Ancienne trésorerie, place Charles de Gaulle),
- les 4^e vendredis du mois à Seyne-les-Alpes (Maison France Services). ◉

Plus d'infos : Rendez-vous sur inscription au 04 90 74 09 18. Plus d'informations sur alte-provence.org

Programme «Retour au sport»

À la rentrée, (re)mettez-vous au sport grâce à un programme de 12 semaines d'accompagnement vers l'activité physique.

«Retour au sport» est un dispositif entièrement gratuit qui s'adresse aux personnes atteintes de maladies chroniques et aux personnes de plus de 60 ans. Il est mis en place dans le cadre du projet européen transfrontalier Interreg Alcotra Prosol Senior. 



Plus d'infos : Inscription auprès de la Maison de Santé Irène Joliot-Curie, 3 rue du Trélus à Digne-les-Bains, sur présentation d'un certificat médical et d'une prescription d'activité physique adaptée.
Contact : 04 86 89 40 27.

Adaptation du domicile visites gratuites de l'atelier 7.7

L'atelier 7.7 vous ouvre ses portes chaque mercredi après-midi de 14h à 17h.

Cuisine adaptée avec plan de travail à hauteur variable, robot de téléprésence, salle de bain aménagée pour éviter les chutes, etc. : son appartement témoin vous permet de découvrir les nombreuses possibilités qui s'offrent à vous pour adapter votre logement. Visites gratuites et sans rendez-vous. 

Plus d'infos : 1 rue du Trélus, à Digne-les-Bains - contact : 06 33 49 88 14

Rénovation de la crèche de Moustiers-Sainte-Marie

D'ici 2024, la crèche de Moustiers-Sainte-Marie sera entièrement rénovée et dotée de 80m² d'espace supplémentaire, permettant d'augmenter sa capacité d'accueil. La consultation pour l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre va être lancée. 

Un Relais Petite Enfance itinérant

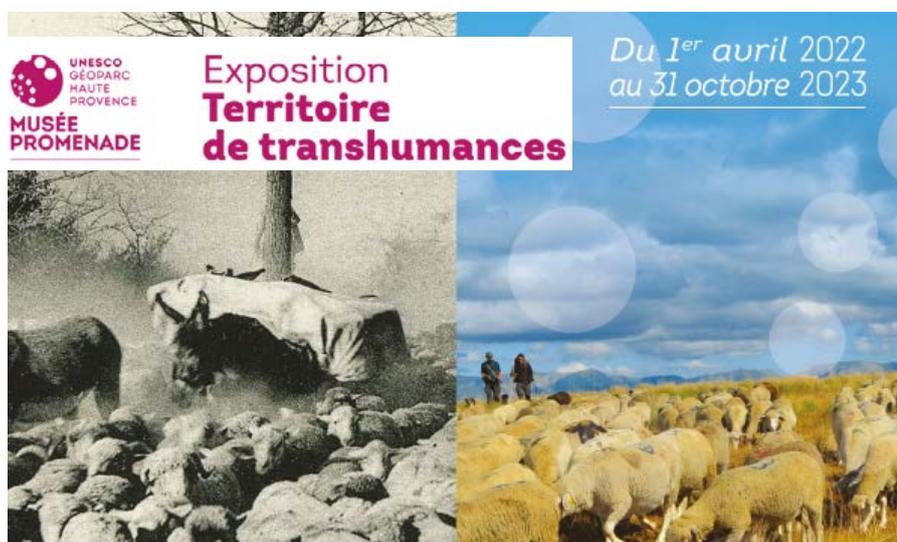
Depuis avril 2021, chaque semaine, le relais petite enfance de l'agglomération pose ses valises à Aiglun, le Chaffaut-Saint-Jurson, Digne-les-Bains (Pigeonnier) et Le Brusquet (Mousteiret) pour proposer des animations ouvertes aux assistantes maternelles et aux familles. Peinture, pâte à modeler, sorties, ateliers musicaux... Le programme complet des activités est à retrouver sur le site internet de Provence Alpes Agglomération. 

Plus d'infos : 06 08 67 09 89 – ram.digne@provençalpesaggllo.fr

Marathon de la biodiversité

Provence Alpes Agglomération a été retenue pour participer au Marathon de la biodiversité lancé par l'Agence de l'eau. L'objectif ? Planter 10 km de haies et créer 10 mares à l'échelle du territoire d'ici 2025. Ce programme vise à améliorer la qualité des sols et à rétablir des continuités écologiques pour favoriser la circulation des espèces. Il est mené en partenariat avec la Safer 04, le Conservatoire d'espaces naturels PACA, la Chambre de l'Agriculture 04, le GRCIVAM PACA, et AGROOF.

À partir de septembre, un appel à contribution sera lancé pour permettre aux agriculteurs et communes volontaires de participer à l'opération. 



Nouvelle exposition au musée promenade

Intitulée «Territoire de transhumances», la nouvelle exposition du Musée promenade est une découverte de la transhumance et de l'élevage pastoral au fil du temps.

Une exposition construite en partenariat avec la Maison de la Transhumance à Salon-de-Provence et l'Écomusée de la Javie, dans le cadre de la mise en place de LA ROUTO, itinéraire agritouristique sur les pas de la transhumance. 

Plus d'infos : UNESCO Géoparc de Haute-Provence - Musée Promenade
04 92 36 70 70
www.geoparchauteprovence.com

Comprendre l'agglomération

Provence Alpes Agglomération est née en 2017 de la fusion des communautés de communes Asse Bléone Verdon (CCABV), Moyenne Durance (CCMD), Duyes et Bléone (CCDB), Haute Bléone (CCHB) et Pays de Seyne (CCPS). Cette communauté d'agglomération fédère 46 communes. Son territoire s'étend sur 1 574 km², représentant plus de 47 000 habitants, soit un tiers de la population du département des Alpes-de-Haute-Provence.

À travers l'exercice de ses compétences, Provence Alpes Agglomération contribue, jour après jour, à faciliter le quotidien des habitants de son territoire et à améliorer leur cadre de vie tout en soutenant le développement des entreprises et du tourisme.

Une gouvernance représentative du territoire

La communauté d'agglomération est administrée par un **conseil communautaire** composé de 80 conseillers issus de ses 46 communes, chaque commune ayant un nombre de sièges déterminé en fonction de son nombre d'habitants. Le conseil communautaire se réunit régulièrement pour délibérer sur les décisions liées aux grands enjeux de la gestion du territoire. Il règle les affaires relevant des compétences de l'agglomération et vote son budget annuel. Sa présidente, élue lors de la première séance du conseil, détient le pouvoir exécutif.

Le Bureau est quant à lui composé de 18 membres dont la présidente, 15 vice-présidents et deux conseillers communautaires délégués, élus par le conseil communautaire. Il se réunit tous les 15 jours pour examiner les propositions faites en commission, mettre en œuvre les décisions et débattre sur les dossiers ensuite présentés en conseil.

Il s'appuie par ailleurs sur des **commissions permanentes** thématiques réunissant un maximum de 15 délégués élus par le conseil communautaire.

Provence Alpes Agglomération compte sept commissions chargées de débattre et de proposer des projets ensuite soumis au conseil communautaire : les commissions Finances ; Économie ; Tourisme ; Environnement, déchets et transition écologique ; Aménagement de l'espace, mobilité et habitat ; Voirie, réseaux divers et bâtiments ; Développement social et culturel.

Enfin, la **Conférence des maires** permet de réunir la présidente, les membres du Bureau et l'ensemble des maires des communes de l'agglomération au moins deux fois par an et autant que nécessaire. Véritable instance de dialogue et de concertation entre l'ensemble des communes membres, elle étudie et se prononce sur les dossiers stratégiques susceptibles d'impacter le fonctionnement du bloc communal et le projet de territoire de la communauté d'agglomération. ○

L'agglomération à vos côtés au quotidien

Tour d'horizon des principales compétences et missions assurées par Provence Alpes Agglomération.

Culture

Réseau des médiathèques, école d'art IDBL, autres structures (théâtre Durance, Cinématographe, conservatoire à rayonnement départemental, école de musique, etc.)

Cadre de vie

Éclairage public, voirie, aménagement de l'espace (SCoT), aménagement numérique...

Déchets

Collecte et traitement des déchets des ménages, déchèteries

Transports et mobilité

TUD, lignes interurbaines, transports scolaires, mobilités douces et actives...

Environnement et développement durable

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, Plan Climat Air Énergie Territorial, Festival de la biodiversité Inventerre, Projet Alimentaire Territorial...

Tourisme et activités de pleine nature

Unesco Géoparc de Haute-Provence, Musée promenade, Thermes de Digne-les-Bains et SPA thermal de Haute-Provence, offices de tourisme, via ferrata de Digne-les-Bains, équipements du col de Fontbelle, de la retenue de l'Escale, gîtes (Sieyes, Barles, Auzet)...

Eau

Eau potable, assainissement des eaux usées, gestion des eaux pluviales urbaines.

Développement économique

Zones d'activité économique, abattoirs, soutien aux activités commerciales, territoire de Pleine Santé...

Action sociale et solidarité

Politique de la Ville, Maisons France Services, Programme local de l'habitat, accueil des gens du voyage...

Petite enfance et jeunesse

Relais Petite enfance, crèches, relais d'assistantes maternelles, accueils de loisirs...

Budget 2022

Maintenir le cap pour répondre aux enjeux de demain

Provence Alpes Agglomération consacre plus de 60 millions d'euros de budget principal aux équipements et services apportés aux habitants et entreprises du territoire. Un niveau de contribution important que l'agglomération entend maintenir en actionnant les leviers dont elle dispose pour faire face au contexte difficile

Budget Global : **94 421 797 €**
Dont **60 491 082 €** de budget principal
et **33 930 715 €** de budgets annexes :

- Abattoir de Digne-les-Bains,
- Abattoir de Seyne-les-Alpes,
- Transports urbains dignois,
- Barrage de Vaulouve,
- Parc industriel de la Cassine,
- Zones d'activité de Saint-Pierre,
- Zone d'activité Blâche-Gombert,
- Eau,
- Assainissement.

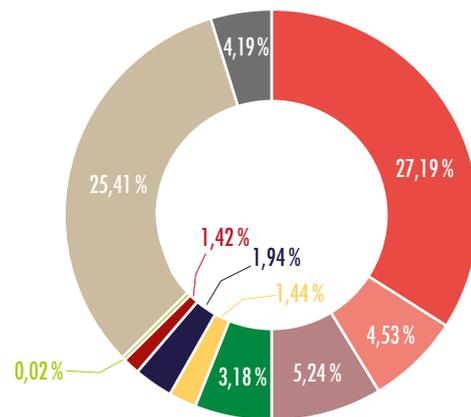
Le budget primitif principal

Fonctionnement : 44 813 944 €
(reports inclus)

Investissement : 15 677 138 €
(reports inclus)

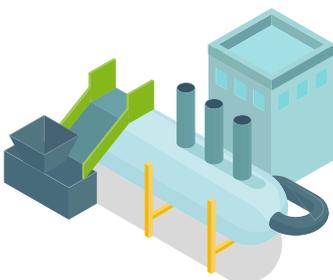
Dépenses prévisionnelles : Répartition du budget principal

Dépenses de fonctionnement



- Administration générale
- Sécurité incendie (SDIS)
- Transports scolaires et interurbains
- Culture
- Jeunesse
- Intervention sociale et santé
- Petite enfance
- Logement
- Aménagements urbains, environnement
- Développement économique

Projets d'investissement phares



Extension de la déchèterie
de Seyne-les-Alpes
300 000 €



Installation de nouvelles
colonnes de tri
1 194 000 €



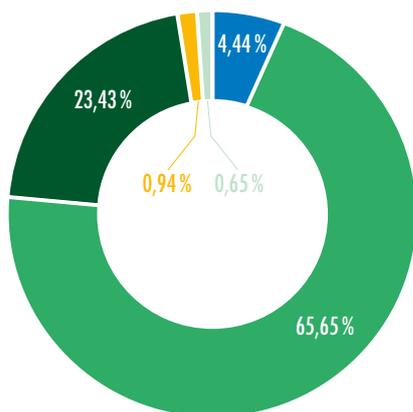
Restructuration complète du centre culturel
Simone-Signoret à Château-Arnoux
Saint-Auban
2 876 000 €



Aménagement écotouristique
de la retenue de l'Escale
1 490 000 €

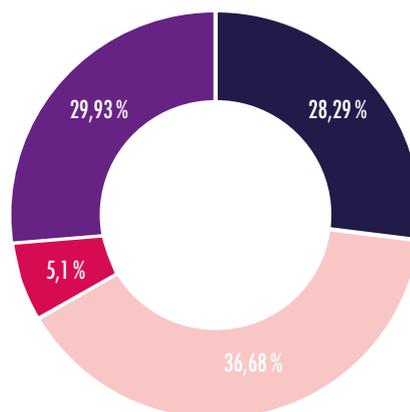
Quelles sont les recettes de Provence Alpes Agglomération ?

Recettes de fonctionnement



- Produits des services (crèches, centres de loisirs, musées, services aux communes, etc.)
- Produits exceptionnels (remboursements, cession de biens, etc.)
- Fiscalité
- Autres produits (divers loyers perçus)
- Dotations

Recettes d'investissement



- Subventions*
 - Emprunt*
 - Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)
 - Autofinancement dont opérations patrimoniales et amortissements
- * restes à réaliser inclus

Trouver de nouvelles marges de manœuvre

Provence Alpes Agglomération bénéficie d'un faible taux d'endettement. Cependant, **son épargne brute est limitée**, réduisant fortement ses capacités de désendettement et d'investissement. Une situation structurelle qui était déjà présente avant la fusion des cinq communautés de communes.

En 2021, sous l'effet ciseaux de l'augmentation des charges de fonctionnement (coût de traitement des déchets, hausse des marchés pour les déchèteries, coûts des matériaux, etc.) et de la stagnation des recettes, son épargne brute s'est réduite encore jusqu'à frôler

le zéro au 31 décembre 2021. **Cette situation, qui tend à s'accroître avec la reprise de l'inflation** et la hausse certaine du coût des matières premières, de l'énergie et des carburants, rend indispensable la production de nouvelles recettes. ○

“ Les collectivités voisines rencontrent les mêmes difficultés que nous. Si des recherches d'économies ont été mises en œuvre depuis la création de l'agglomération, leurs résultats ne sont pas suffisants compte tenu du niveau des dépenses incompressibles, de l'augmentation des contraintes réglementaires et des moyens en personnel déjà insuffisants au regard d'autres collectivités comparables. La hausse de la fiscalité est aujourd'hui le principal levier d'action en matière de recettes. Elle est indispensable pour nous permettre de maintenir le cap, sans réduire les services aux habitants, aux communes, et sans revenir sur les projets structurants essentiels pour le territoire. Nous devons en effet nous donner les moyens pour être au rendez-vous de la transition écologique et énergétique, pour continuer à privilégier la mobilité durable, la proximité, renforcer le développement économique, touristique et l'attractivité du territoire, agir pour la jeunesse et favoriser l'accès à la culture à travers un maillage équilibré des équipements et des services. ”

Marc Bondil, Vice-président de Provence Alpes Agglomération délégué aux finances

Zoom sur la fiscalité

Le budget 2022 intègre une hausse de la fiscalité permettant de dégager 3 millions d'euros de recettes supplémentaires pour la collectivité.

- Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : 14% (12% en 2021). La TEOM étant entièrement affectée à l'exercice de la compétence Déchets.
- Taxe GEMAPI : 800 000 € (500 000 € en 2021)
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 4,68% (2,68% en 2021)
- Taxe sur le foncier non bâti : 6,72%
- CFE (cotisation foncière des entreprises) : 30,25% (taux plafond identique à 2021)



● Pleine santé

Nouveau Spa thermal de Haute-Provence



© lenaturographie

Bassins d'eau thermale, sauna, jacuzzis, soins du corps... Le Spa thermal de Haute-Provence constitue le lieu idéal pour s'offrir un moment privilégié de bien-être et de détente. Immersion au cœur de ce nouvel équipement venant compléter l'offre de pleine santé du territoire.

Inauguré au mois de mars, le Spa thermal de Haute-Provence se déploie sur trois niveaux et **plus de 1300 m² d'espace entièrement dédié à la détente, à la remise en forme et au bien-être.** Cette extension de l'établissement thermal de Digne-les-Bains lui permet de diversifier son offre et de s'ouvrir à une nouvelle clientèle. « Grâce à ce nouvel équipement, nous proposons aujourd'hui une offre complète qui répond aux attentes des curistes, mais également de leurs accompagnateurs, des touristes et des habitants qui peuvent y venir seuls, en couple, entre amis ou encore en famille », souligne Véronique Lemer, directrice de l'établissement thermal.

Espace aqualudique

Doté d'un hammam, d'un sauna, d'un frigidarium, d'un tepidarium, d'un caldarium et d'un bassin intérieur et extérieur d'eau thermale à 33°C, l'**espace aqualudique** est une véritable invitation au bien-être. Son bassin de près de 300m² avec jacuzzis, nage à contre-courant, jets, lits à bulle et col de cygne, s'ouvre sur un solarium offrant

une vue magnifique sur les montagnes et le vallon des Eaux-Chaudes.

Massages de bien-être et soins

Intimiste et reposant, l'**espace bien-être** se compose, quant à lui, d'un accueil, de vestiaires, d'une boutique, d'un espace Cocoon avec tisanderie, de quatre cabines de soins secs, d'une cabine duo, d'une cabine de massage de bien-être sous affusion et de deux bains avec luminothérapie. Les massages de bien-être, soins du visage et soins du corps qui y sont proposés sont réalisés avec les produits des marques Sothys et Origine reconnues pour leur qualité exceptionnelle.

Remise en forme

Parce que le bien-être passe également par l'activité physique, le spa propose par ailleurs des cours d'aquasport et dispose d'une **salle d'activités sportives** où sont animées des séances de fitness sur mesure, des ateliers santé et des cours de gymnastique adaptée. Il dispose enfin d'une salle de réunion et d'une salle d'exposition actuellement dédiée à l'histoire des Thermes et du

thermalisme à Digne-les-Bains. Pour Francis Kuhn, Conseiller communautaire de Provence Alpes Agglomération délégué à la stratégie de pleine santé et Président du Conseil d'administration de la régie des Thermes, « ce nouvel équipement permet de **compléter l'offre d'activités de pleine nature, de bien-être, de remise en forme et d'accès au sport** qui existait déjà sur le territoire. Il renforce ainsi le positionnement de l'agglomération en tant que territoire de **pleine santé.** » ●

L'aboutissement d'un chantier de grande ampleur

La construction du spa thermal est l'une des opérations phares portées par Provence Alpes Agglomération pour soutenir le développement touristique et économique du territoire. Débuté en 2019, ce chantier de grande ampleur a représenté un investissement total de 6,3 millions d'euros et a bénéficié du soutien financier de l'État, de la Région Sud PACA et du Département des Alpes-de-Haute-Provence. Le nouveau bâtiment, qui répond à la RT2012, a été conçu pour être intégralement chauffé à partir des rejets de l'eau des cures.

Plus d'infos : par tél. : 04 92 32 58 46
ou sur www.spahauteprovence.com

Aménagements écotouristiques du Tour du lac de l'Escale



Inauguration officielle des aménagements prévue le 13 juillet 2022 à 17h30. Animations prévues tout au long de la journée.

Après sept mois de travaux, la retenue de l'Escale se révèle sous un nouveau jour et dévoile ses plus beaux atouts aux promeneurs, cyclistes et naturalistes souhaitant s'immerger au cœur d'un site naturel d'exception.

Située sur la Durance, en amont de sa confluence avec la Bléone, la retenue de l'Escale constitue une entité paysagère remarquable abritant près de 180 espèces d'oiseaux. Falaises, pelouses sèches, roselières, ripisylves... Elle concentre un formidable réservoir de biodiversité qui lui vaut d'être classée parmi les Espaces Naturels Sensibles (ENS) du Département des Alpes de Haute-Provence.

Un lieu d'exception qui se révèle sous un nouveau jour, cet été, grâce à un ensemble d'aménagements écotouristiques réalisés par Provence Alpes Agglomération.

« Ces aménagements sont l'aboutissement d'un projet de longue haleine mené en concertation avec de nombreux partenaires et organismes, dont les associations locales de protection de la nature, souligne Bernard Teyssier, vice-président de Provence Alpes Agglomération délégué à l'attractivité touristique. Ils permettent de **mettre en valeur ce lieu magnifique et de renforcer l'attractivité du territoire en favorisant un tourisme respectueux de l'environnement.** »

Cheminements, signalétique, aires d'accueil, supports pédagogiques, cabane et poste d'observation naturaliste, ponton de pêche accessible aux personnes à mobilité réduite... Rien n'a été laissé au hasard pour permettre aux promeneurs, cyclistes, groupes scolaires et naturalistes de profiter, chacun à leur façon, des possibilités offertes par le site.

Un nouveau cheminement agrémenté d'aires de découverte

Le **cheminement**, qui entourait déjà le lac, a ainsi été redessiné, aménagé et développé de sorte à rendre davantage hommage à la beauté du lieu.

Une **passerelle himalayenne** de 98 m de long a également été construite pour relier les deux rives de la Durance, permettant ainsi de créer **une seconde boucle, de 5 km**, adaptée aux familles et aux groupes scolaires.

Les nouveaux cheminements sont ponctués d'**aires d'accueil**, comme autant de haltes propices à l'observation des oiseaux et à la contemplation du paysage et des roselières se reflétant sur l'eau du lac. Elles sont agrémentées d'**une vingtaine de pupitres d'interprétation** apportant un éclairage sur diverses thématiques allant de la biodiversité du site, aux ouvrages hydrauliques, en passant par les caractéristiques de la Durance et l'histoire du site archéologique du Bourguet.

L'aménagement écotouristique du Tour du lac de l'Escale est un projet labellisé Unesco Géoparc. Il représente un **investissement total de d'1,3 million d'euros**, dont 336 000€ d'autofinancement par Provence Alpes Agglomération. Soutenu dans le cadre du dispositif Espace Valléen Durance Provence, ce projet a bénéficié du concours financier de l'Europe, de l'État, du Conseil régional, du Conseil départemental, et du Syndicat mixte d'aménagement de la Vallée de la Durance qui a pris en charge l'aménagement d'une aire de découverte. ○



○ Médiathèques

Animer le territoire et favoriser l'accès à la culture et au savoir

À travers sa carte d'abonnement unique et son système de navette interne facilitant la circulation des collections, le réseau des médiathèques de Provence Alpes Agglomération contribue directement à favoriser l'accès de tous à la culture et au savoir. Ses actions culturelles, menées en lien avec des centaines de structures à l'échelle de l'agglomération, en font par ailleurs un acteur majeur de l'animation du territoire.

Un réseau réunissant 14 médiathèques et bibliothèques

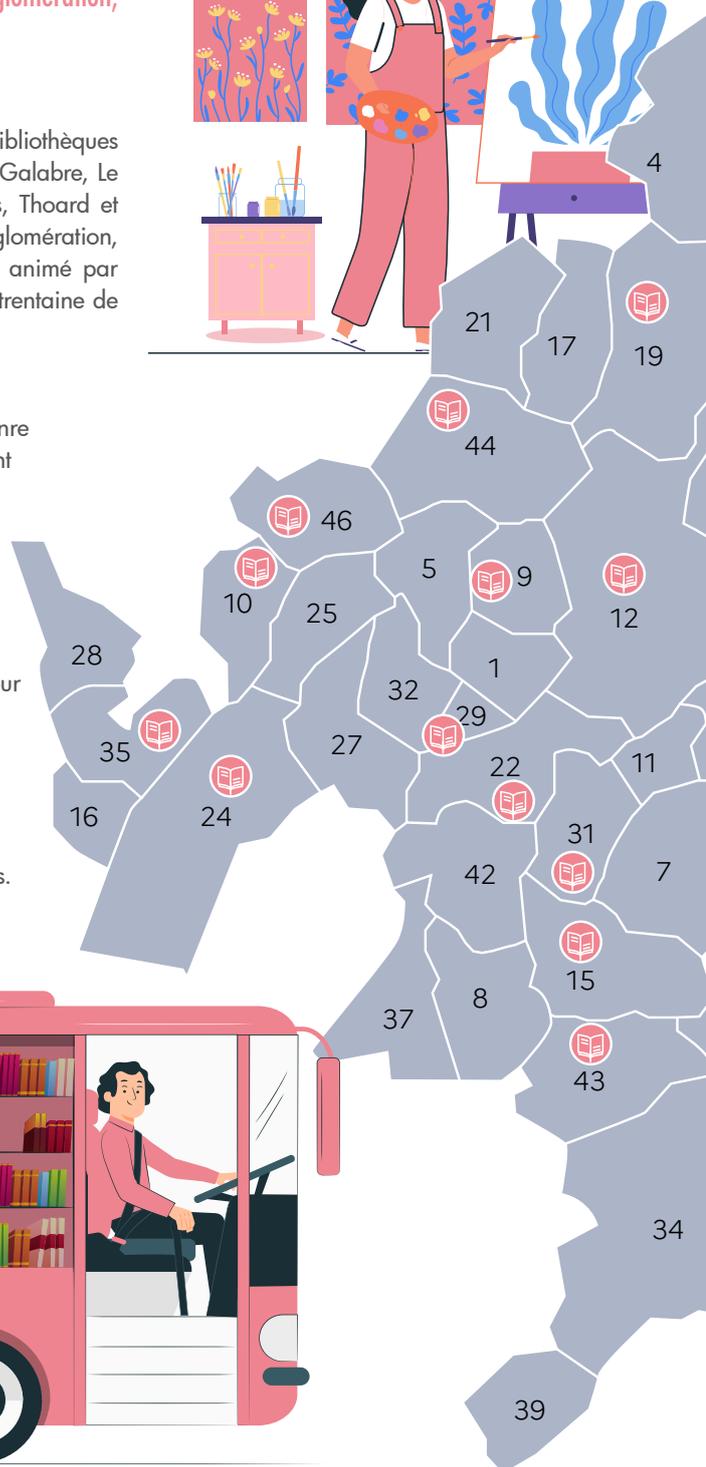
Le réseau de lecture publique de Provence Alpes Agglomération réunit 11 bibliothèques municipales et associatives situées à Champtercier, Estoublon, La-Robine-sur-Galabre, Le Brusquet, Le Chaffaut-Saint-Jurson, Mallemoisson, Mézel, Peyruis, Saint-Jurs, Thoard et Volonne, et des têtes de réseau, directement gérées par Provence Alpes Agglomération, situées à Digne-les-Bains, Château-Arnoux-Saint-Auban et Les Mées. Il est animé par 31 agents de Provence Alpes Agglomération, 11 agents municipaux et une trentaine de bénévoles.

Des collections comprenant près de 250 000 documents

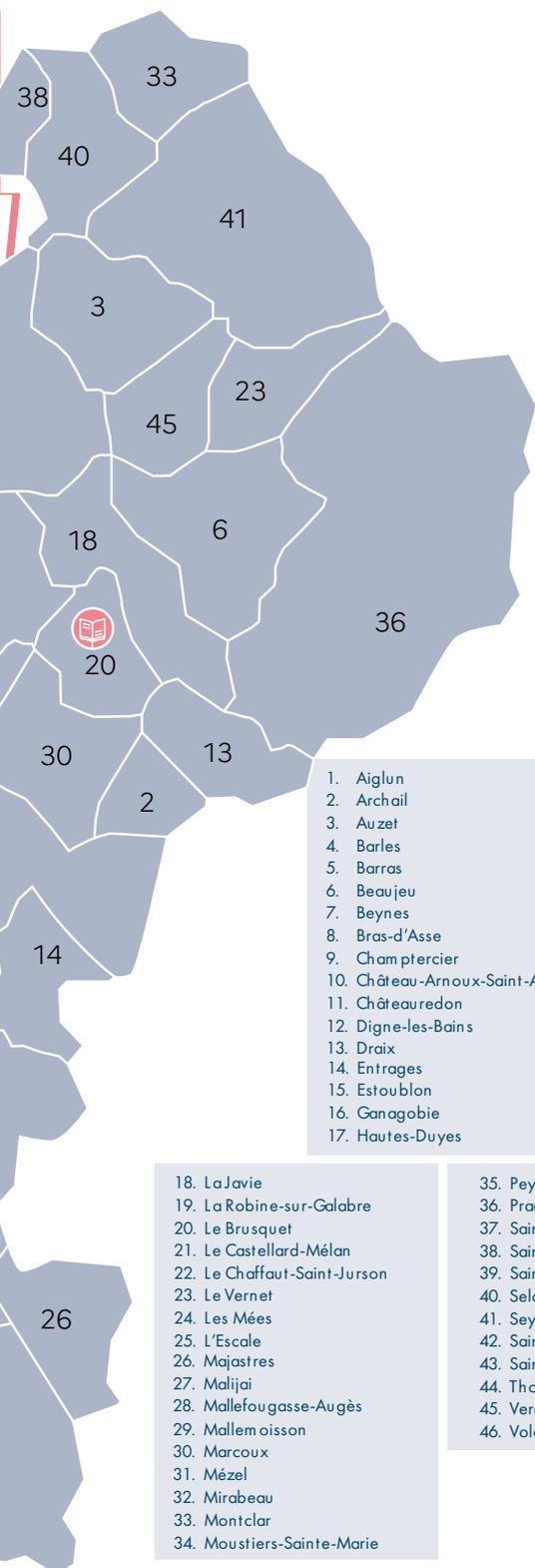
Magazines, presse quotidienne, CD, DVD, vinyles, partitions, livres en tout genre et pour tous les âges... Les médiathèques et bibliothèques du territoire donnent accès à de nombreux documents qui peuvent être consultés librement sur place ou empruntés par les abonnés. Certaines possèdent également des fonds patrimoniaux spécifiques (fonds Gassendi, Alexandra David-Néel, Robert Morel, livres anciens, livres d'artistes, etc.).

Une navette interne pour faciliter la circulation des documents

Un système de navette interne a été mis en place sur l'ensemble du réseau pour **permettre aux abonnés d'emprunter et de rendre leurs documents dans n'importe quelle médiathèque et bibliothèque**. Les médiathèques de Digne-les-Bains et Château-Arnoux-Saint-Auban disposent par ailleurs de **boîtes de retour** permettant de rendre les documents en dehors des horaires d'ouverture et proposent un service de portage à domicile pour les personnes à mobilité réduite, en partenariat avec les CCAS des communes.



de tous



Réseau des médiathèques

Plus de 500 actions culturelles par an (chiffres 2019)

Heure du conte, club lecture, café littéraire, ateliers (philo, créatifs, numériques, d'écriture, musicaux...), initiation aux échecs, expositions, conférences, projections, concerts, spectacles, etc. : les médiathèques et bibliothèques sont des lieux de vie qui proposent, tout au long de l'année, un large **panel d'animations ouvertes gratuitement au grand public**. Les équipes interviennent également régulièrement auprès de publics ciblés (scolaires, structures de la petite enfance, Ehpad, instituts médico-éducatifs, centres sociaux, structures d'accueil de migrants, etc.).

Une offre numérique donnant accès à des vidéos et cours en ligne

Les abonnés au réseau des médiathèques ont accès gratuitement à une offre numérique. Celle-ci comprend un **service de vidéo à la demande**, co-édité par la chaîne Arte et UniversCité avec plus de 5 000 programmes disponibles (films, documentaires, spectacles, etc.) et l'accès à la **plateforme d'autoformation Skilléos** comprenant plus de 1 500 cours interactifs autour de nombreuses thématiques (langues vivantes, photographie, yoga, compétences professionnelles, informatique, dessin, etc.).

L'accueil d'illustrateurs jeunesse en résidence de création

Depuis 2019, le réseau accueille chaque année un illustrateur ou une illustratrice jeunesse en résidence de création. La résidence permet à l'artiste sélectionné de promouvoir son travail, de rencontrer le public du territoire à travers des actions de médiation et de profiter d'un espace et d'un temps de liberté pour mener à bien un projet de création qui, une fois abouti, fait l'objet d'une présentation au sein du réseau. ○

“ Le réseau de lecture publique de Provence Alpes Agglomération permet d'associer les professionnels des établissements de Château-Arnoux Saint-Auban, Les Mées et Digne-les-Bains à un maillage de structures communales et bénévoles de plus petite taille. Il est structuré et fonctionne de sorte à **offrir un service équivalent pour l'ensemble des habitants de l'agglomération.** ”

Claude Fiaert, vice-président de Provence Alpes Agglomération, délégué à la culture et aux équipements culturels

Informations pratiques

La consultation des documents sur place est libre et gratuite mais l'inscription est obligatoire pour tout emprunt.

Elle est valable un an et s'effectue auprès de l'accueil d'une médiathèque, sur présentation :

- d'une pièce d'identité, d'un passeport ou d'un livret de famille,
- d'un justificatif de domicile,
- de justificatifs spécifiques pour les tarifs « minima sociaux » et « étudiants ».

Pour les habitants de Provence Alpes Agglomération, le tarif de l'abonnement est de 13 euros (contre 25 euros pour les personnes vivant en dehors de l'agglomération) ou 8 euros pour les étudiants.

Il est entièrement gratuit pour les personnes de moins de 18 ans et pour les bénéficiaires des minima sociaux.

L'abonnement **permet d'emprunter jusqu'à 20 documents** pour une durée d'un mois.

Retrouvez toutes les informations pratiques du réseau des médiathèques ainsi que le programme complet des animations sur www.paam.fr



Val de Durance : un potentiel industriel à développer

© Jean-Luc Armand

Le Val de Durance constitue un pôle industriel doté d'un potentiel de développement reconnu au niveau national. Un atout que Provence Alpes Agglomération s'attache à renforcer à travers la valorisation de deux sites majeurs : la zone industrielle de la Cassine et la plateforme chimique de Saint-Auban.

En 2019, le programme national « **Territoire d'industrie** » sélectionnait 148 territoires, identifiés pour leur potentiel industriel. L'objectif ?

Les accompagner pour accélérer leur reconquête industrielle. Parmi eux : Provence Alpes Agglomération et trois autres collectivités du département destinées à former le territoire d'industrie Vallée de la Durance. Trois ans plus tard, le travail engagé se poursuit à travers la réindustrialisation progressive de la plate-forme chimique de Saint-Auban et l'accélération du développement de la zone industrielle de la Cassine à Peyrus.

Réindustrialisation de la plate-forme chimique de Saint-Auban

Soutenue par la Région Sud et la Banque des Territoires, Provence Alpes Agglomération s'est associée à l'Agence de développement, la Chambre de commerce, Pôle emploi et les services de l'État afin d'**accompagner au mieux l'entreprise Arkema vers la réindustrialisation de sa plateforme chimique** de Saint-Auban. Une étude a ainsi été réalisée afin d'évaluer les atouts et le potentiel foncier et immobilier du site. Ce travail préalable a ensuite permis à l'agglomération d'identifier les cibles industrielles susceptibles de s'y installer, en mettant notamment l'accent sur la chimie verte et l'économie circulaire. Depuis,

plusieurs industriels ont visité le site, deux installations ont d'ores et déjà été validées et une troisième est en cours.

Développement de la zone industrielle de la Cassine

Depuis deux ans, la zone de la Cassine est plébiscitée pour sa capacité à accueillir de nouvelles unités industrielles. Plus important potentiel foncier du Val de Durance, cette zone d'activité, gérée par Provence Alpes Agglomération, jouit en effet d'un emplacement idéal, connecté à l'autoroute et d'une qualité paysagère très appréciée. Pour Patrick Vivos, vice-président de

Provence Alpes Agglomération délégué à la stratégie économique, « l'objectif est d'exploiter ses atouts pour **en faire un pôle industriel majeur du Val de Durance**, tout en misant sur son exemplarité en matière d'aménagement durable. » Provence Alpes Agglomération a ainsi développé une stratégie d'aménagement et de commercialisation de la zone comprenant, dans un premier temps, la **viabilisation de 10 hectares de foncier** et le lancement d'études en vue de l'aménagement du plateau-haut d'une surface foncière totale de 20 hectares. Si la zone de la Cassine comprend aujourd'hui une vingtaine d'entreprises pour environ 350 emplois, d'ici deux ans, les travaux entrepris devraient permettre de créer une dizaine de nouveaux lots à commercialiser. Le montant de cette opération est estimé à 2,2 millions d'euros. ○



© Agence de développement 04

Zone Industrielle de la Cassine

Le saviez-vous ?

Provence Alpes Agglomération gère 12 zones d'activité économique dont 9 situées sur le Val de Durance. À lui seul, le Val de Durance représente ainsi 66 % des emplois industriels du territoire de l'agglomération.

○ Tri sélectif

Que faire de ses déchets ?

Le tri des déchets est un geste simple et écologique permettant de diminuer les émissions de CO₂, de protéger les ressources naturelles et d'économiser de l'énergie en donnant une seconde vie aux matériaux. Tour d'horizon des règles à respecter pour bien trier ses déchets.

CONTENEUR JAUNE : LES EMBALLAGES À RECYCLER

NOUVEAU : Tous les Emballages se Trient !



Cartons et briques Tous les emballages en plastique Emballages métalliques

EN VRAC PAS EN SAC (with a red X over a trash can icon)

CONTENEUR BLEU : LES PAPIERS



Prospectus, enveloppes... Journaux et magazines

EN VRAC PAS EN SAC (with a red X over a trash can icon)

CONTENEUR VERT : LE VERRE



Pots, bocaux et bouteilles

EN VRAC PAS EN SAC (with a red X over a trash can icon)

CONTENEUR GRIS : LES DÉCHETS NON RECYCLABLES



Objets cassés, couches, lingettes, papiers souillés, protections hygiéniques, vaisselle en plastique...

EN SAC PAS EN VRAC (with a green checkmark over a trash can icon)

À Digne-les-Bains, les papiers et prospectus sont à jeter dans le bac des emballages (poubelle jaune).

Déchèteries

Les encombrants, les déchets verts (herbe de tonte, feuilles, branches...), les gros cartons, les appareils électriques et électroménagers, les gravats, le mobilier, le bois, les métaux, les piles, les accumulateurs et batteries, les huiles de vidange, et les déchets dangereux des ménages (peintures et solvants, enduits, colles, insecticides, engrais, etc.) sont à déposer en déchèterie uniquement. Provence Alpes Agglomération dispose de 9 déchèteries et aire de dépôt mises à disposition des particuliers et/ou des professionnels ○

Plus d'infos : www.provencealpesagallo.fr

Bénéficiez de composteurs individuels à prix réduit pour composter vos biodéchets

Allégez vos poubelles, faites un geste pour l'environnement et obtenez un fertilisant utile pour le jardin en compostant vos biodéchets !

Pour cela, vous pouvez vous procurer des composteurs individuels à prix réduit, sur rendez-vous, auprès des Pôles déchets de proximité situés à Digne-les-Bains, Seyne-les-Alpes, Peyruis et Brasd'Asse. D'une contenance de 400L, ces composteurs en bois sont vendus à 30euros au lieu d'une soixantaine d'euros, le reste étant pris en charge par Provence Alpes Agglomération. ○

Plus d'infos : www.provencealpesagallo.fr

VENTE DE COMPOSTEURS

PROVENCE ALPES AGGLOMÉRATION PROPOSE L'ACHAT D'UN KIT « COMPOSTEUR & BIOSEAU » À TARIF PRÉFÉRENTIEL.

LE KIT : 1 COMPOSTEUR de 400L + 1 BIOSEAU + 1 GUIDE D'UTILISATION

30€



Pour plus de renseignements ou une réservation auprès de votre pôle de collecte Déchets de proximité :

SECTEUR DIGNOIS.....04 92 32 65 36

SECTEUR DE CHÂTEAU-ARNOUX...04 92 36 08 52

SECTEUR DE SEYNE.....04 92 35 32 79

SECTEUR ASSE VERDON.....06 30 94 27 00

www.provencealpesagallo.fr    



Urbanisme

Une exposition itinérante consacrée au SCoT

Depuis le mois de mars, une exposition itinérante circule dans différentes communes du territoire pour apporter un éclairage sur le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) en cours d'élaboration.

Composée de **trois panneaux pédagogiques**, cette exposition détaille **le but, les enjeux, le contenu et le fonctionnement de cet outil de planification** qui exprimera le projet d'aménagement du territoire de l'agglomération pour les 20 années à venir.

Elle complète ainsi les dispositifs de concertation et de participation du public (réunions publiques, diagnostics et registres mis à disposition dans chaque mairie, etc.) déployés depuis 2019.

Après Selonnet, Seyne-les-Alpes, Le Vernet, Marcoux, Champtercier, Digne-les-Bains, Mézel et Thoard, l'exposition itinérante du SCoT poursuit son périple cet été en s'invitant à Peyruis, Château-Arnoux-Saint-Auban, Volonne puis Aiglun. ○



Projet Alimentaire Territorial

Vers une restauration collective locale et de qualité



Le **lycée de Carmejane** fait partie des partenaires phares mobilisés dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial (PAT) de Provence Alpes Agglomération pour soutenir les circuits courts et favoriser l'accès à une alimentation saine et locale pour tous. L'établissement, dont la cantine est labellisée Ecocert, a mis à profit son expérience d'approvisionnement en produits frais et locaux pour développer une restauration collective durable.

Son chef cuisinier, Ghislain Cariou, a ainsi coanimé plusieurs temps forts d'information, de rencontre et d'échanges, à destination des communes et des établissements médico-sociaux gestionnaires de restauration collective. Il a ensuite mis en place des accompagnements personnalisés pour le GIP du Pays de Seyne (cuisine centrale fournissant la crèche, l'école, le foyer du 3^e âge et le portage de repas à domicile), le centre hospitalier de Digne-les-Bains, ainsi que des ateliers pédagogiques auprès des élèves de l'école primaire de Thoard. ○

Tri des déchets

Installation de nouvelles colonnes de tri dans quatre communes



Provence Alpes Agglomération continue à multiplier les points d'apport volontaire (PAV) mis à disposition des habitants du territoire afin de faciliter et d'encourager la démarche de tri. Entre février et mars 2022, l'agglomération a ainsi procédé à l'installation de 12 colonnes de tri (papier, verre et emballages), réparties sur quatre nouveaux points d'apport volontaire situés à Aiglun, Champtercier, Ganagobie et Volonne. Ces installations représentent un investissement total de 29 592 euros.

D'autres suivront dans les mois et années à venir pour couvrir l'ensemble du territoire. ○



Atelier de découverte du goût à l'école primaire de Thoard.

○ Eau et assainissement

De nouveaux équipements pour les stations d'épuration de Bras-d'Asse et de Mallefougasse

Création d'une plateforme de compostage rustique à Bras-d'Asse

Mise en service en 1972 et aujourd'hui gérée par Provence Alpes Agglomération, la station d'épuration de Bras-d'Asse recueille et traite les eaux usées des 550 habitants de la commune. Depuis l'interdiction de l'épandage agricole des boues d'épuration en 2020, ses boues d'épuration étaient envoyées et traitées à Digne-les-Bains et Manosque.

Afin de réduire les impacts économique et écologique liés à ce mode opératoire, le service eau et assainissement de l'agglomération a créé une plateforme de compostage rustique au sein de la station. Le principe ? Associer les boues d'épuration à des déchets verts locaux (paillis de lavandins et broyats recueillis par le service déchets) et amener le mélange à maturation pour obtenir un compost utile pour les terres agricoles.

Achevée en mars 2022, cette nouvelle plateforme permet ainsi de **traiter localement les boues d'épuration et de produire un excellent amendement**, tout en réduisant les coûts de fonctionnement de la station d'épuration de près de 10 000 € par an.

Ce projet a représenté un investissement de 27 000 € HT, subventionné à hauteur de 70 % par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et le Département des Alpes de Haute-Provence.

Modernisation des stations d'épuration de Mallefougasse

Les stations d'épuration de Mallefougasse, qui recueillent et traitent les eaux usées de près de 600 habitants, ont elles aussi bénéficié de travaux de rénovation, entièrement réalisés par les agents de Provence Alpes Agglomération. Les dégrilleurs manuels, utilisés pour retenir les déchets grossiers et lingettes jetés dans les eaux usées, ont ainsi été remplacés par des équipements automatiques facilitant l'exploitation des stations.

Cette opération s'est accompagnée d'un ensemble de travaux permettant d'adapter les stations au nouveau système et d'en améliorer le fonctionnement (alimentation électrique, équipements de sécurité, nouvelle configuration des lits de séchage, adaptation des fixations, nouvelle rampe d'égouttage et rampe d'accès, rénovation complète de l'armoire électrique pour affiner les réglages de l'une des stations, etc.) ○

○ Déchèterie

La déchèterie de Barras améliore ses services



Fin avril, la petite déchèterie d'Aiglun a fermé pour fusionner avec celle de Barras. Cette nouvelle organisation a permis à la déchèterie de Barras d'**élargir ses horaires d'ouverture à sept heures par jour** (contre trois auparavant) et d'**accueillir de nouveaux flux**. Les particuliers peuvent désormais y accéder gratuitement, du lundi au samedi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h, pour y déposer des emballages issus du tri sélectif, des cartons bruns, du bois, des métaux, du mobilier, des appareils électroniques et électriques, des déchets verts, des déblais et gravats, des piles, des lampes, des batteries, des huiles de vidange, des encombrants et des déchets dangereux des ménages (peintures et solvants, enduits, colles, insecticides, engrais, etc.). Les pneumatiques, le plâtre et les plaques de plâtre y seront également acceptés à partir de la rentrée. ○



Agriculture

Julien Pons, éleveur bovin à Aiglun



© Julia VuillierDevillers / PAA

Pour Julien Pons, le métier d'exploitant agricole s'est très vite présenté comme une évidence.

« Je ne me serais pas vu travailler dans un bureau, explique-t-il. J'aime le fait d'être mon propre patron et faire un métier dans lequel les jours et les années se succèdent sans jamais se ressembler. » C'est dans les années 90 que ce passionné, tout juste diplômé d'un BTA (brevet de technicien agricole) passé au lycée de Carmejane, s'est installé en **reprenant l'exploitation de son grand-père**. « Il avait plus de 70 ans déjà quand je me suis installé, mais pendant des années, il est venu m'aider à chaque fois qu'il le pouvait. »

Situé au bout d'un chemin rocailleux, à quelques pas du hameau de La Treille, la ferme que Julien gère aujourd'hui avec son épouse abrite **une trentaine de vaches allaitantes de race limousine**. En plus de la viande de veau et de broutard commercialisée essentiellement en vente directe, il y produit des plantes à parfum destinées à des grossistes et à des coopératives, du blé tendre, du triticale et plus de 200 tonnes de foin par an.

« La production de foin sert avant tout

à nourrir nos animaux, mais nous en vendons une partie à des éleveurs locaux », précise-t-il.

Un travail rythmé par les saisons

Dans ce métier au contact de la nature, les journées de travail sont entièrement rythmées par les saisons. « En hiver, notre travail consiste surtout à nourrir et surveiller les animaux, à vérifier qu'ils aient de l'eau, qu'ils n'aient pas de problème de santé. On observe les signes qui annoncent le vêlage et on intervient, si besoin, pendant les mises bas », détaille Julien.

De juin à octobre, ses vaches quittent le pays dignois pour aller paître dans les prairies de Vallberg, au cœur du massif du Mercantour. « Pour nous, c'est à ce moment-là que le travail bat son plein, avec la période des foins qui est la période la plus chargée de l'année. »

Production d'une viande bio de qualité

Une fois par mois environ, en fonction des commandes reçues, **Julien recourt aux services de l'abattoir de Digne-les-Bains pour la préparation de sa**

viande bio qu'il veut de qualité.

Géré par Provence Alpes Agglomération, cet abattoir assure la production (abattage) de plus de 400 tonnes de viande par an. « Il prend en charge l'abattage des animaux mais aussi la pesée et la mise sous vide des colis. Pour nous, c'est une chance immense, affirme Julien. De nombreux éleveurs viennent du Var et des Alpes-Maritimes pour profiter de cet outil car ils ne disposent pas d'abattoirs de proximité équipés pour fournir ces services-là. »

Pour continuer à faire évoluer son exploitation, Julien a par ailleurs développé récemment un petit élevage ovin composé, pour l'heure, d'une dizaine de brebis. Attaché à ses animaux, qu'il appelle de leurs noms et amoureux des grands espaces, **il a transmis sa passion du métier à ses enfants** aujourd'hui eux-mêmes en apprentissage. « J'ai deux fils et aucun d'eux n'aurait imaginé faire autre chose de sa vie. » Léo et Jean rejoindront très prochainement l'exploitation destinée à s'agrandir, poursuivant ainsi l'aventure familiale. ○



Lever de soleil sur la chapelle Saint-Michel de Cousson à Digne-les-Bains.
Photo de Caroline Adroguer



Genévrier thurifère surplombant la vallée du Bès.
Photo de Jérémie Subias

Vous aussi, adressez-nous votre plus belle photo du territoire de Provence Alpes Agglomération, accompagnée d'une légende, pour tenter d'être publié dans Provence Alpes Agglo magazine !

Contact :
communication@provencealpesagglo.fr



Groupe du Bureau communautaire

LE TRAIN DES PIGNES DÉFENDU

Le conseil d'agglomération du 15 juin dernier a adopté à l'unanimité une motion afin de rappeler l'attachement des élus du territoire aux Chemins de Fer de Provence.

Le Train des Pignes est un équipement majeur au service de la mobilité durable de nos concitoyens. Les enjeux de désenclavement et de desserte en transports en commun n'ont jamais été aussi forts, tant pour la mobilité du quotidien, que pour les loisirs, pour le développement touristique, et pour la nécessaire transition écologique.

Le Conseil régional a d'ores et déjà initié d'importants investissements sur cette ligne pour lesquels les élus remercient le Président du Conseil régional, particulièrement pour les travaux engagés pour la réouverture du tunnel de Moriez, mais aussi les investissements tout le long de la ligne et la commande de nouveaux trains hybrides. Ces engagements financiers régionaux sont essentiels pour garantir le bon fonctionnement de cette ligne et permettre l'égalité des droits entre les citoyens en termes de mobilité dans nos territoires ruraux de montagne.

Cependant Provence Alpes Agglomération et la Communauté de Communes Alpes-Provence-Verdon ont récemment saisi le Président du Conseil régional quant à l'avenir de cette ligne

ferroviaire, aux travaux en cours (et notamment le tunnel de Moriez), et aux possibles modifications du plan de transport du Train des Pignes qui pourraient pu impacter dès l'automne prochain la desserte de nos territoires.

Par un courrier en date du 3 juin dernier, le Président du Conseil Régional a entendu cet appel en annonçant la suspension de la mise en œuvre du nouveau plan de transports, et a souhaité confier à Jean-Paul DAVID, Président du Conseil d'administration de la Régie régionale des Transports, une mission de dialogue avec les 3 intercommunalités concernées, à savoir, la communauté de communes des Alpes d'Azur (06), la Communauté de Communes Alpes-Provence-Verdon et Provence Alpes Agglomération.

Nous, élus de Provence Alpes Agglomération, nous félicitons du gel de la mise en œuvre du nouveau plan de transport, qui aurait conduit à une dégradation du service, et à une augmentation de l'isolement géographique des habitants des communes traversées par la ligne.

Nous réaffirmons que le Train des Pignes répond à des besoins essentiels de mobilité. Cette ligne ferroviaire, ses 151 kilomètres de ligne et ses 31 gares et arrêts doivent être préservés pour leurs atouts touristiques, économiques et environnementaux.

Nous prenons acte de l'annonce d'un dialogue avec les intercommunalités, pour définir une offre de transport adaptée aux besoins des habitants des territoires desservis, pour un nouveau plan de transport entrant en vigueur au plus tard en septembre 2023.

Nous réaffirmons le souhait de voir aboutir la totalité des travaux nécessaires au bon fonctionnement de la ligne (voie, ouvrages d'art et gares) et la préservation de tous les emplois directs et indirects induits par la ligne. Enfin nous souhaitons pouvoir construire avec le Conseil régional et les collectivités desservies un partenariat fort autour de cette ligne. ○

Patricia Granet-Brunello
Carole Toussaint
René Villard
Gérard Paul
Sandrine Cosserat
Gilbert Reinaudo
Marc Bondil
Benoît Cazères
Georges Pereira
Denis Baille
Claude Fiaert
Bruno Acciaï
Nathalie Esclapez
Patrick Vivos
Bernard Teyssier
Sonia Fontaine
Francis Kuhn
Claude Segond

Terre Dignoise

À PROPOS DE LA PASSERELLE

Sans revenir sur nos interrogations concernant cette réalisation visant à concilier environnement et activités nautiques, c'est bien le débouché de la passerelle sur une structure privée qui pose question auprès des citoyens et certains élus.

Relier un camping en pleine activité à un camping condamné en 2018 apparaît d'une logique discutable.

Cet investissement coûteux semble pourtant être financé exclusivement par le contribuable jetant encore la suspicion sur la classe politique.

Alors ne serait il pas indispensable en ces temps de rejet des politiciens de se concentrer sur la défense du bien commun en toute transparence et souci de bonne gestion ? ○

Gilles Chalvet
Michelle Honnorat
Benoit de Souza
Marie-Claude Paire



Les 6, 13, 20
et 27 juillet

Juillet : le mois du vélo !

Cols réservés aux cyclistes
les mercredis matins
Col du Corobin
les mercredis 6 et 20 juillet
Col du Fanget
les mercredis 13 et 27 juillet

20 juillet

Les nocturnes du Musée Promenade

**Ouverture exceptionnelle du musée
de 20 h à 23 h
et animations diverses**
Musée promenade, parc Saint-Benoît
à Digne-les-Bains

Plus d'infos : www.geoparchauteprovence.com

4 août

Ciné P'tit Déj

**Petit déjeuner suivi d'une projection
à 9 h 30 au Cinématographe**
Centre culturel Simone Signoret
à Château-Arnoux-Saint-Auban

Plus d'infos : www.le-cinematographe.fr

Du 25
au 29 août

Foire de la Lavande

**100^e anniversaire
De 10h à 20h**
Place du Général de Gaulle
et cours des Arès
à Digne-les-Bains

18 septembre

Parcours découverte à vélo

**Organisé par l'Unesco Géoparc
de Haute-Provence
dans le cadre de la Semaine
Européenne de la Mobilité
Parcours commenté
dans la Vallée de l'Asse**
Départ de Mézel et arrivée à Bras-
d'Asse
Contact : 04 92 36 70 70

Plus d'infos : www.geoparchauteprovence.com

Du 23 septembre
au 21 octobre

Exposition Des Contemporaines Acte II à l'IDBL

Carte blanche à la Galerie Particules
complémentaires – Hyères
Avec les artistes Daphne Corregan,
Marie-Lyne Costantini, Christine
Heitzler, Marie-France Lejeune, Sandra
Mauro, Solange Triger
**Vernissage le jeudi 22 septembre
à 18 h**
École d'art IDBL - 24 avenue
de Saint-Véran à Digne-les-Bains

Plus d'infos : www.idbl.fr

23 et 24
septembre

Forum de la Transition

**Sur le thème de la transition
alimentaire**
Stands, table ronde et conférence
Place du général De Gaulle
et centre culturel René-Char
à Digne-les-Bains

Plus d'infos : www.provencealpesagglo.fr

24 et 25
septembre

Fête de la Rando

**18^e édition sur le thème de l'eau
Une cinquantaine de sorties,
randonnées et activités
de pleine nature proposées**
sur l'ensemble du territoire
de Provence Alpes Agglomération

Plus d'infos : www.provencealpesagglo.fr

1^{er} et 2
octobre

Enduro VTT des Terres Noires

**Dans le cadre du Trophée Enduro
des Alpes**
à Digne-les-Bains

5 novembre

Projection documentaire

**Projection du documentaire Là-haut
perchés de Raphaël Mathiè, à 18h à
la médiathèque de Digne-les-Bains**
Évènement organisé dans le cadre du
Mois du film documentaire,
en partenariat avec la médiathèque
Départementale du 04.
Médiathèque François-Mitterrand -
7 rue du colonel Payan
à Digne-les-Bains

Plus d'infos : www.paam.fr

**En savoir plus
www.agenda-onsort.fr**

DIGNE-LES-BAINS



SPA THERMAL

de Haute-Provence

Espace aqualudique

Soins bien-être

Espace aquagym

Activités Sportives



spadehauteprovence.com

29, avenue des Thermes ••• Tél. 04 92 32 58 46